

Publications des tribunaux

Citations

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Rebetez Laurent, fils de Claude Ernest et de Raymonde, née Willemin, né le 19 juillet 1976, à Delémont, originaire de Bassecourt, étudiant, précédemment domicilié à 2800 Delémont, 8, rue de l'Avenir; recr fus non incorporée;

Favre Rémy, fils de Francis et d'Elise, née Ramseyer, né le 5 mai 1959, à Billens, originaire de Broc, charpentier, précédemment domicilié à 1218 Grand-Saconnex, ancienne route 20A, chez M. Pierre-Alain Tschopp; sdt mi à cp fus III/213;

tous deux actuellement sans domicile connu;

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le vendredi 22 septembre 2000, à 8 h. 30, à Yverdon-les-Bains, Hôtel-de-Ville, Salle des débats, 2^e étage, sous l'inculpation pour Rebetez de refus de servir, d'inobservation de prescriptions de service, sous réserve d'acceptation de sa de mande de relief, et pour Favre de refus de servir, subsidiairement d'inoumission et d'absence injustifiée.

Si vous ne vous présentez pas vous serez jugés par défaut.

5 septembre 2000

Tribunal militaire de division 2:

Le président, colonel Jean-Pierre Méan

Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.09.2000
Date	
Data	
Seite	4385-4385
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 806

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.